

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PONT-ROUGE**

18 juillet 2022

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge tenue à Place St-Louis, 189, rue Dupont, Pont-Rouge, le lundi 18 juillet 2022 à 16 h 30, à laquelle sont présents : Mme Nathalie Richard, M. Michel Brière, M. Mathieu Bisson, M. Guy Côté, M. François Bouchard formant quorum sous la présidence du maire M. Mario Dupont.

Sont aussi présents : M. Michel Godin, directeur général par intérim, Mme Esther Godin, greffière.

Membre(s) absent(s) : Mme Lina Moisan, conseillère, M. Pierre Gignac, directeur général.

Aux fins d'interprétation du présent procès-verbal, lorsqu'il est mentionné « il est résolu à l'unanimité des conseillers présents », le maire est présumé ne pas avoir voté sauf mention à l'effet contraire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire ouvre la séance et il invite les élus à prendre connaissance de l'ordre du jour proposé.

227-07-2022

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE M. GUY CÔTÉ
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et lecture de l'avis de convocation

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Service de l'ingénierie

3.1 Autorisation à procéder à un appel d'offres pour le déneigement des rues et infrastructures de la ville de Pont-Rouge

3.2 Adjudication d'un contrat à P. E. Pageau inc. suivant l'appel d'offres VPR 2022-04 - Pavages de voies publiques à Pont-Rouge (552 166,29 \$)

4. Questions du public se rapportant à la présente séance

5. Clôture de la séance

ADOPTÉE.

3. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

228-07-2022

3.1 Autorisation à procéder à un appel d'offres pour le déneigement des rues et

infrastructures de la ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie de la Ville de Pont-Rouge souhaite procéder à un appel d'offres pour le déneigement des rues et infrastructures de la ville;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS BOUCHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la publication d'un appel d'offres pour le déneigement des rues et infrastructures de la ville.

ADOPTÉE

- 229-07-2022 3.2 Adjudication d'un contrat à P. E. Pageau Inc. suivant l'appel d'offres VPR 2022-04 Pavages de voies publiques à Pont-Rouge (552 166,29 \$)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge désire procéder à des travaux de réfection de surface de rues municipales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 081-03-2022 - Autorisation à procéder à un appel d'offres pour des travaux de pavage de diverses rues municipales laquelle autorise le Service de l'ingénierie à procéder à la publication d'un appel d'offres aux fins de travaux de réfection de surface de rues municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge a publié l'appel d'offres VPR 2022-04 - Pavages de voies publiques à Pont-Rouge en date du 17 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE P. E. Pageau inc. a déposé la plus basse soumission conforme au montant de 552 166,29 \$, taxes incluses;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. GUY CÔTÉ
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adjuge le contrat relatif à des travaux de réfection de surface de rues municipales à P. E. Pageau inc. au montant de 552 166,29 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'appel d'offres VPR 2022-04 - Pavages de voies publiques à Pont-Rouge et à la soumission datée du 11 juillet 2022;

QUE la présente dépense au montant de 552 166,29 \$, taxes incluses, soit autorisée et financée à même le Règlement numéro 547-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 749 455 \$.

ADOPTÉE.

4. QUESTIONS DU PUBLIC SE RAPPORTANT À LA PRÉSENTE SÉANCE

Aucune.

- 230-07-2022 5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la présente séance soit levée à 16 h 33.

ADOPTÉE.

En signant le procès-verbal, le maire conclut qu'il a signé chaque résolution.

Maire

Greffière